

## PRESENTATION DE L'OUVRAGE

par Carlos GONZALEZ-PALACIOS, Thilo RENSMANN, et Manuel TIRARD\*

En qualité de fondateurs des rencontres universitaires tri-nationales franco-germano-péruviennes<sup>1</sup>, c'est avec grand plaisir que nous éditons cet ouvrage reprenant la plupart des contributions présentées lors de la deuxième édition de cette manifestation, qui eut lieu à Lima la première semaine du mois de septembre 2014 (son programme détaillé figure ci-joint).

Depuis 2013, l'Université Paris Ouest - Nanterre - La Défense et la Technischen Universität de Dresde se sont impliquées en Amérique andine, et notamment au Pérou, dans des projets juridiques académiques qui peuvent être qualifiés à la fois d'interuniversitaires, d'interculturels et de trilingues. L'idée de notre projet ne consiste pas à exporter des idées qui ont vocation à être imposées depuis des réalités d'autres continents ; il s'agit plutôt d'établir un échange d'expériences sur des thèmes d'intérêt commun. Sa logique se veut inclusive pour trois raisons. Premièrement, parce que les conférences se font gratuitement ou à un prix symbolique. Deuxièmement, car bien que le projet porte sur des spécialités juridiques, nos conférences sont ouvertes à tous (étudiants, fonctionnaires, et plus généralement citoyens péruviens). Enfin, l'esprit inclusif de notre projet se reflète dans son aspect trilingue, ce qui implique que toutes les conférences sont simultanément traduites en langues espagnole, française, et allemande. Même si cela représente une logistique et des coûts importants, nous croyons qu'il est impossible de s'ouvrir au plus grand nombre si nous imposons une langue unique d'échange, barrière au véritable dialogue démocratique et interculturel.

Au niveau du contenu de nos conférences, après une première édition en 2013 consacrée à « *La démocratie et l'État de droit* », qui a elle aussi donné lieu à publication<sup>2</sup>, l'édition de cette année 2014 fut consacrée aux « *Aspects culturels de l'État constitutionnel* ». En effet, dans un contexte où la diversité constitue une variable indispensable pour la formation d'une société cosmopolite qui crée et rend effectifs les droits de tous, l'étude des aspects culturels qui fondent les logiques élémentaires des systèmes juridiques paraît indispensable. Pour cette raison, lors de

---

\* Respectivement enseignant et doctorant (membre du CREDOF) à l'Université Paris Ouest - Nanterre - La Défense ; Professeur à la Technischen Universität de Dresde ; et Maître de conférences (membre du CRDP) à l'Université Paris Ouest - Nanterre - La Défense.

<sup>1</sup> V. en détails notre site Internet dédié à l'adresse : [run.u-paris10.fr](http://run.u-paris10.fr)

<sup>2</sup> C. GONZALEZ-PALACIOS, T. RENSMANN et M. TIRARD (coord.), *État de droit et démocratie. Actes de la 1<sup>e</sup> rencontre universitaire tri-nationale franco-germano-péruvienne*, Lima, Ambassade de France au Pérou, 2013, 250 p.

cette deuxième rencontre universitaire franco-germano-péruvienne, nous avons analysé et débattu sur les fondements constitutionnels, historiques et sociaux de différents aspects du droit en Amérique andine (à travers l'exemple péruvien) et en Europe occidentale (à travers les cas français et allemand). Ainsi, nous avons observé, d'une part, les différentes stratégies d'action des États au niveau de leur construction juridico-sociale (comment prendre en compte « la mémoire du passé », « la diversité culturelle », « le pluralisme juridique », et comment est traitée la « régulation étatique en matière économique »). D'autre part, nous avons vu que, selon les systèmes juridiques, il existe des fondements distincts pour réguler certains droits et libertés individuels en vue de favoriser l'intérêt général (en matières de « liberté de la presse » et de « handicap »). Tout cela n'a pas négligé l'existence des voies d'interaction régionales (interaméricaines / européennes) ou internationales. Cette année une attention toute particulière fut justement accordée au volet régional-international économique, auquel nous avons dédié un espace spécial avec l'axe « intégration régionale en matière économique ».

Cela explique les sept différents ateliers qui dérivent du thème principal de cette rencontre universitaire tri-nationale :

- Le droit de la presse face aux droits des citoyens (à l'Alliance française).
- Culture de la mémoire et maîtrise du passé dans l'État de droit (à l'Université nationale San Marcos).
- Diversité culturelle et construction de l'unité nationale (à l'Université nationale San Marcos).
- La Culture étatique d'intervention dans l'économie (à l'Université ESAN).
- Culture constitutionnelle et intégration régionale en matière économique (à l'Université ESAN).
- Culture juridique et règlement alternatif des conflits en matière civile (au Ministère de la Justice et des droits de l'Homme).
- Droit, éthique et handicap (à la Cour Suprême de Justice du Pérou).

Fort de son expérience maintenant bien ancrée au Pérou qui suscite un intérêt de plus en plus important de la part des jeunes citoyens et des institutions publiques, ce projet universitaire

franco-germano-péruvien laisse augurer des perspectives de développement importantes. Ce dernier n'aurait toutefois pas pu se dérouler sans la participation, le soutien, et la collaboration d'un nombre important de personnes et d'institutions auxquelles nous voulons rendre ici hommage :

Nous sommes d'abord reconnaissants au secrétariat du *Palacio de Gobierno*, à travers M. Marco BARBOZA TELLO, qui nous a manifesté son hospitalité durant notre séjour au Pérou. Nous remercions aussi le Ministère de la Justice et des droits de l'Homme du Pérou de nous avoir soutenus, notamment à travers son Centre d'études en Justice et droits de l'Homme et ses responsables, M. Tommy RICKER DEZA SANDOVAL et M. Bruno NOVOA CAMPOS.

Nos remerciements les plus vifs vont évidemment aux Ambassades de France et d'Allemagne, représentées par leurs Ambassadeurs SE Jean-Jacques BEAUSSOU et SE Jörg RANAU, pour leur soutien indéfectible à notre projet. Nous souhaitons aussi exprimer notre sincère gratitude à Mme l'Ambassadrice du Pérou en France SE Cristina LABOUREIX qui, depuis le début du projet, manifesta le soutien nécessaire pour mener à bien toute initiative d'échange académique. Une fois de plus nous rendons grâce à l'Université Franco-Allemande (UFA), notre fidèle et précieux allié pour le financement d'un projet innovant. Merci encore à nos Universités qui nous ont apporté une aide importante à travers leurs structures de recherches (en particulier le CREDOF, le CRDP, et l'École Doctorale de l'Université Paris Ouest - Nanterre).

Nous souhaitons également remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont particulièrement aidés dans la préparation de cette manifestation inédite :

- Mme Catherine MAC LORIN et M. Philippe BENASSI de l'Ambassade de France, qui nous ont accordé un soutien essentiel au nom de leur délégation diplomatique pour le financement des billets aériens, l'hébergement, la diffusion et l'interprétation simultanée.

- Mme Elena SIMMS de l'Ambassade d'Allemagne, pour le soutien de sa délégation diplomatique en matière de frais d'interprétation simultanée et de diffusion de nos manifestations.

- Mme la Professeure María CAMACHO ZEGARRA de l'Université ESAN qui nous a donné toutes les facilités institutionnelles nécessaires pour organiser un colloque de niveau international fort réussi, fédérant les autorités de son université et les étudiants autour de l'organisation du projet. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

- Messieurs les Professeurs Germán SMALL ARANA et Leopoldo GAMARRA

VILCHEZ de l'Université nationale San Marcos pour leur accueil cordial et l'organisation du colloque à l'Ecole doctorale en droit et sciences politiques de leur établissement.

- M. le Docteur Helder DOMINGUEZ HARO qui, au nom de la Cour Suprême de Justice du Pérou, nous a ouvert les portes de son institution et a accueilli notre manifestation en son sein.

*Last but not least*, n'oublions pas d'exprimer notre gratitude à celles et ceux qui ont accepté de participer à cette rencontre universitaire comme conférenciers, collaborateurs, co-directeurs ou co-organisateurs. Que soient particulièrement remerciés à ce titre :

- M. le Professeur Otmar SEUL, fondateur des universités franco-allemandes en pays tiers, pour son expertise et ses utiles conseils.

- Mme la Docteure Tania ZUNIGA FERNANDEZ pour ses diligences, qui ont eu une importance vitale pour que le projet ait pu voir le jour en 2014.

- Mmes Claudia SCHLÜTER, Denise FIEDLER et Luise SEIFERT de l'Université de Dresde, chevilles ouvrières de la délégation allemande.

- Mme Amina-Nadège GUELAOUI et M. Jacques ONNEN pour leur soutien inestimable à la traduction de divers documents destinés au projet.

Ces actes reprennent la plupart des interventions effectuées lors de la deuxième rencontre universitaire ; développant ainsi les multiples aspects et acceptions du thème des aspects culturels de l'État constitutionnel. Pour présenter un ouvrage d'un volume « humain », seuls les résumés des interventions ont tous été traduits dans les trois langues utilisées à Lima (espagnol, français, et allemand). Les colloques constituent le volet oral des projets académiques ; le fait d'y joindre un volet écrit par l'édition d'un ouvrage démontre le sérieux du projet et notre volonté de le diffuser. Cette réussite collective et tri-nationale laisse augurer des développements prometteurs. La meilleure preuve de ce succès grandissant est attestée par l'organisation, à la fin du mois de novembre 2015, de la 3<sup>e</sup> rencontre universitaire franco-germano-péruvienne qui aura lieu, elle aussi, à Lima. Elle sera consacrée à la « *Revalorisation des institutions* ». Nous donnons donc dors et déjà rendez-vous l'année prochaine !

Lima, Nanterre, et Dresde ; le 15 septembre 2015

## Ont contribué à cet ouvrage :

**Sven Hetmank:** La liberté de la presse et le journalisme politique-critique à la lumière de la jurisprudence actuelle de la Cour Européenne des Droit de l'Homme.

**Bruno Novoa Campos:** Le droit à la liberté d'expression dans la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle péruvienne et la Cour Interaméricaine des droits de l'homme.

**Soazick Kerneis :** La mémoire du droit - Les identités juridiques de l'Europe.

**Jörg Menzel :** Gestion du passé par les tribunaux pénaux internationaux - Du tribunal de Nuremberg au statut de Rome.

**Carlos Gonzalez-Palacios :** Surpasser l'idéal national pour atteindre une citoyenneté sociale.

**Alberto Corduas :** La prise en compte des diversités culturelles par les constitutions.

**Sylvia Maus :** La protection internationale de la diversité culturelle et du patrimoine culturel au sein de conflits d'intérêts nationaux et locaux : le paysage culturel « Vallée de l'Elbe ».

**Otmar Seul :** L'intervention de l'Etat dans la régulation de la « démocratie industrielle » en France, en Allemagne et d'autres pays de l'Union européenne.

**Hebert Tassano :** Réguler pour croître.

**Athanasios Gromitsaris :** Responsabilité de l'Etat concernant l'économie et la comptabilité internationale.

**Tania Zúñiga Fernández :** Contrôle des concentrations dans une économie sociale de marché.

**Sophia Karner :** Surveillance étatique des médias et protection de la jeunesse face aux médias en Allemagne, dans le domaine sensible des droits fondamentaux à la communication et de l'interdiction de la censure.

**Arnaud Sée :** L'impact du droit de la concurrence de l'Union européenne sur les services publics français.

**Pierino Stucchi:** Comment renforcer le système de défense de compétitivité de la Communauté andine ?

**Luise Seifert :** L'approvisionnement durable, un défi pour les marchés publics en Allemagne.

**Thilo Rensmann :** « Mega Regionals » : Chances et risques des accords transrégionaux de libre-échange.

**Christian Carbajal:** Nouvelles tendances des Traités de libre échange en matière de régulation, promotion et protection de l'investissement étranger.

**Soazick Kerneis:** Approche historique, anthropologique et comparative des Modes alternatifs de règlement des conflits.

**Sabrina Wojciechowski:** La culture du conflit en Allemagne – Alternatives à la résolution judiciaire des conflits.

**Manuel Tirard:** Le droit à la scolarisation des personnes handicapées en France.

**Denise Fiedler:** Sélection de questions sur les droits fondamentaux et droits de l'homme dans le diagnostic préimplantatoire.